

DUPLICATA

IMPORTANT : Toute réédition de carte d'étudiant est conditionnée par une inscription administrative en règle sur l'année universitaire en cours. En signant ce formulaire, vous certifiez sur l'honneur que votre carte d'étudiant a été perdue, volée ou est endommagée. Vous devez vous munir de votre **annexe carte d'étudiant** (volets blancs cartonnés) qui vous a été délivrée en début d'année universitaire.

MOTIF (cocher une seule case) : perte vol détérioration **TARIF : 13€**

MODE DE PAIEMENT (cocher une seule case) : CB chèque

NUMÉRO D'ÉTUDIANT	__ __ __ __ __ __ __ __
NOM	
PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	__ __ / __ __ / __ __ __ __
INTITULÉ DE LA FORMATION SUIVIE	

Date_____

Visa et signature
Service scolarité

Date_____

Visa et signature
Agence comptable
Service trésorerie

Date_____

Signature de l'étudiant(e)

- Formulaire à remettre à votre service de scolarité en UFR avec votre chèque
- **OU** vous pouvez vous déplacer au siège de l'Université et suivre les étapes ci-dessous

S'ADRESSER À

Agence comptable - Bureau de la caisse centrale
Aile droite, 2ème étage, porte A.2.14

ENSUITE

Service des inscriptions administratives - Bureau n° C.0.15
Aile gauche, RDC, 2 fois à droite, puis 2ème porte à gauche

Horaires (hors chaîne d'inscription)

Du lundi au jeudi
De 9h30 à 11h30 et de 13h à 16h

PROCURATION : Vous pouvez vous faire représenter par une personne majeure de votre entourage (étudiants mineurs : père, mère ou tuteur légal). Elle devra être munie : de sa propre pièce d'identité, d'une lettre de procuration signée par vous-même accompagnée de la copie de votre pièce d'identité.